



Aide après la retraite

Par Imagine

Bonjour

Un accident du travail m'a laissé handicapé à 80% (alité 95% de mon temps) Je perçois une allocation de la CPAM et une compensation de salaire de mon assurance. Ayant travaillé 15 ans à l'étranger (société étrangère ne cotisant pas aux caisses de retraites) je n'est pas mes annuités pour prétendre à ma retraite à 62 ans (né en 1955) j'ai un petit travail depuis mon lit de veille technologique pour 650 ? brut par mois. Puis-je rester actif jusqu'à mes 67 ans en percevant mes indemnités et assurances et que ce passera t-il à la retraite pour mes indemnités?

Merci